



FICHE PRODUIT

Soutien pour vos collaborateurs confrontés de façon répétitive à des maux de dos

Au sein de votre entreprise, un collaborateur souffre de douleurs dorsales et ne peut pas (ou que difficilement) reprendre le travail. Dans ce cas, vous pouvez bénéficier du soutien d'un ergonome spécialisé de Mensura. En votre présence, celle du collaborateur absent et celle du médecin du travail, il cherche des solutions pour une reprise du travail durable. Ce soutien met l'accent sur les possibilités du collaborateur. Lors de la reprise du travail, il pourra ainsi se focaliser davantage sur ses points forts.

Pourquoi ?

Notre objectif est d'assurer la réintégration de votre collaborateur au sein de votre entreprise. La rentabilité ainsi que la faisabilité du job doivent être en équilibre. Ceci permet d'obtenir une situation win-win avec votre collaborateur.

- Parmi les solutions possibles, citons : une adaptation temporaire des tâches à exécuter, des modifications au niveau de l'horaire de travail, une adaptation de l'organisation du travail, des outils/ aides simples, une formation on-the-job, l'exécution du job en compagnie d'une autre personne, etc.

Pour vous ?

En tant qu'entreprise, vous souhaitez écourter la durée d'absentéisme pour cause de maux de dos et diminuer le risque de rechute. Ceci vous permet de réduire considérablement les conséquences de l'absentéisme.

Résultat

- Vous disposez d'un trajet de réintégration sur mesure pour votre collaborateur longuement absent.
- Votre collaborateur bénéficie d'un suivi lors des différentes phases de la réintégration.
- Il reprend plus rapidement le travail.
- Vous réduisez les frais directs et indirects causés par l'absentéisme de longue durée.
- Vous savez si des subsides peuvent être demandés en vue de compenser les efforts consentis ainsi que les adaptations et mesures éventuellement convenues.

Comment ?

- En compagnie du collaborateur, l'ergonome dresse la liste des obstacles à la reprise du travail.
- Un entretien relatif aux obstacles et possibilités de reprise du travail est ensuite organisé avec le chef ou le responsable.
- Si cela s'avère souhaitable, une observation sur le lieu de travail est prévue.
- Dès que l'ergonome a clairement cerné la situation, il en discute avec le médecin d'entreprise.
- Une concertation est ensuite organisée avec le collaborateur, le chef/ responsable et éventuellement d'autres personnes concernées.